

COMMUNE DE RIOUX SÉANCE DU 11 MARS 2021

Le 11 mars 2021 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Rionx se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du 3 mars 2021 sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Philippe SOULISSE, François TURPIN, Jean-Michel MEGRAUD, Francis BONNIN, Jean-Joël BODIN, Stéphane BOUILLON, Benoît BRIDIER, Nicolas CHAUDET, Daniel FAURE
Mmes Sylvie VIGNAUD, Claude LOISEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Sylvain GOUGEON, Mmes Gaëlle LUCAZEAU, Nathalie DUCHIRON, Nadège GERBIER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Nicolas CHAUDET

Sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE, la séance est ouverte à 20 heures 30
A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 16 février 2021.

I EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MME Isabelle HAMON et de Monsieur Frédéric CORNU, Comptables du Trésor Public

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur SOULISSE Philippe,
Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures

- Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **Déclare à l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

II VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur François TURPIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Philippe SOULISSE.

Le Maire, s'étant retiré lors du vote,

COMMUNE DE RIOUX
SÉANCE DU 11 MARS 2021

Le Conseil Municipal **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	783 151,64
	Réalisé :	62 844,67
	Reste à réaliser :	694 410,04

Recettes	Prévu :	783 151,64
	Réalisé :	580 284,51
	Restes à réaliser :	15 000,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	757 230,71
	Réalisé :	430 991,27
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	757 230,71
	Réalisé :	786 545,76
	Restes à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	517 439,84
Fonctionnement :	355 554,49
Résultat global :	872 994,33

III AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA COMMUNE – ANNÉE 2020

Après avoir approuvé le compte administratif pour 2020.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	192 180,78 €
- un excédent reporté de :	163 373,71 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	355 554,49 €

- un excédent d'investissement de :	517 439,84 €
- un déficit des restes à réaliser de :	679 410,04 €
Soit un besoin de financement de :	161 970,20 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : EXCÉDENT	355 554,49 €
Affectation complémentaire en réserve (Art. 1068)	161 970,20 €
Résultat reporté en fonctionnement (Art. 002)	193 584,29 €

Résultat d'investissement reporté (Art. 001) : **EXCÉDENT** 517 439, 84 €

COMMUNE DE RIOUX
SÉANCE DU 11 MARS 2021

IV LE CAUMARTIN : Déclassement et Aliénation d'un tronçon de la voirie communale VC 5

Monsieur le maire expose que Monsieur et Madame Christophe COLLET souhaitent acquérir une partie de la voie communale sans issue située «Au Caumartin» et qui jouxte leur maison : 10 rue du mistral – parcelle AN 50, car le tronçon de ce chemin n'est plus affecté à l'usage du public puisqu'une partie de cette voie communale a été acquise par M. Michel ROY en 1988, la zone restante peut donc être considérée comme une dépendance de la voie qui est actuellement dans le domaine public de la commune.

Considérant les conseils des responsables du Syndicat de Voirie sur la procédure à appliquer pour faire aboutir ce dossier,

Considérant que certaines sections de chemins ruraux ont perdu de leur utilité pour la circulation publique,

Afin de permettre la mise en vente de cette zone d'environ 200 m², il est nécessaire de la déclasser du domaine public communal. Le bien ainsi désaffecté et déclassé appartiendra au domaine privé de la commune.

Le conseil Municipal **DÉCIDE** d'engager une procédure préalable à l'aliénation de ce tronçon de chemin rural et décide de constituer le dossier destiné à l'enquête publique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Constata** préalablement la désaffectation de cette partie du domaine public – voie sans issue – d'une superficie d'environ 200 m²
- **Approuve** le déclassement de cette zone considérée comme une dépendance de la voie du domaine public communal pour la faire entrer dans le domaine privé communal et valide la mise à l'enquête publique,
- **Accepte** de vendre ce tronçon de voie communale au prix de 5€ le m², les frais d'acte et de bornage seront à la charge de l'acquéreur,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes et documents relatifs à ce dossier.

V ADHÉSION AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE-MARITIME – MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION CADRE

Le Maire :

- Rappelle la délibération par laquelle la commune a décidé d'adhérer dans le cadre de ces prestations facultatives, au service de remplacement créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime permettant la mise à disposition de personnel sous contrat à durée déterminée telle que prévu à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités ...)

- Expose que dans un objectif de simplification de la gestion administrative du recours au service de remplacement et s'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il est proposé désormais de passer une convention-cadre définissant les modalités d'adhésion et de mise à disposition des agents contractuels du service de remplacement entre la commune et cet établissement.

COMMUNE DE RIOUX SÉANCE DU 11 MARS 2021

- Précise qu'en application des modalités tarifaires arrêtées par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion qui restent inchangées, en cas de recours au service, chaque mission fera l'objet d'une facture mensuelle qui précisera l'objet, la période et le coût correspondant à la rémunération totale brute chargée de l'agent majoré, des frais de gestion représentant 5 % du traitement total brut versé à l'agent.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil Municipal **DÉCIDE**,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'adhésion au service de Remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime
- **Dit** que la présente convention est conclue au titre de l'année en cours et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans,
- **d'inscrire** au budget les crédits nécessaires
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute disposition pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

Distribution de colis aux Aînés : En raison de la crise sanitaire, la municipalité a été contrainte d'annuler le repas des aînés qui a lieu habituellement au mois de mars. En remplacement, les aînés ont reçu un colis gourmand composé de saveurs sucrées et salées. Monsieur le Maire transmet à l'ensemble du Conseil Municipal les vifs et multiples remerciements qu'il a reçus pour cette attention.

Numérique aux écoles : Dans le cadre du projet France Relance, Monsieur le Maire a reçu la déléguée de l'Éducation Municipale qui propose d'équiper les classes de l'école primaire en tableaux numériques. Il présente un devis de la société ACT qui s'élève à 12 770 €, sachant qu'un tel équipement peut être subventionné à environ 70 %. Ce dossier sera représenté aux conseillers au moment de l'élaboration du budget.

Projet éolien de Varzay : M. François Turpin informe les conseillers que la Société ABO Wind, promoteur du projet d'installations d'éoliennes à Varzay, a attaqué au Tribunal administratif de Bordeaux l'arrêté préfectoral ayant donné un avis défavorable à ce projet. M. Philippe Soullisse donne lecture de l'argumentaire de la commune de Rétaud que lui a transmis Michel Pelletier, le maire.

Courses cyclistes : Monsieur le Maire annonce que la course cycliste Bordeaux-Saintes est reportée au 1er août 2021, les autres courses cyclistes étant annulées.

Élections Départementales et Régionales : Elles se dérouleront les 13 et 20 juin prochains, ces deux élections auront lieu en même temps. La composition des bureaux sera étudiée lors d'une prochaine réunion.

Schéma Défense Incendie : Suite à une réunion avec M. Joël Mazière référent DECI à la RESE, Monsieur le Maire informe les conseillers que l'équipement concernant notre commune est actuellement à l'étude dans les bureaux des pompiers. M. Mazière se propose d'assister à une prochaine réunion du conseil municipal pour présenter ce dossier.

COMMUNE DE RIOUX
SÉANCE DU 11 MARS 2021

Enrobé : Mme Sylvie VIGNAUD informe les conseillers que le tracteur communal étant en panne, il a fallu faire appel à l'entreprise Christophe NAULEAU à plusieurs reprises pour charger l'enrobé dans le camion. A l'unanimité la municipalité le remercie pour son aide.

M. Daniel FAURE aimerait que l'enrobé soit mis prioritairement dans les villages. Plusieurs conseillers lui font remarquer que le travail doit être fait au fur et à mesure de l'avancé des employés communaux. Ceux-ci passeront dans tous les villages de la commune.

Informatique : M. François TURPIN délégué auprès de SOLURIS rend compte de sa participation à la réunion du 24 février consacrée au rapport d'orientations budgétaires 2021.

Calendrier des prochaines réunions du conseil municipal

- le 15 avril à 20 heures 30 pour le vote du budget primitif 2021

Fin de la séance à 22 heures 30

Philippe SOULISSE

Jean-Michel MEGRAUD

Sylvie VIGNAUD

François TURPIN

Jean-Joël BODIN

Stéphane BOUILLON

Benoît BRIDIER

Nicolas CHAUDET

Claude LOISEAU

Daniel FAURE

Francis BONNIN